

**ARRÊTÉ N°16-2022-09-27-00004**

**portant prolongation de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnière porté par le Syndicat d'Aménagement des Rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L211-1 et suivants, L181-1 et suivants, L214-1 à L214-6, L435-5, R214-1 à R214-103 et R435-34 à 39 ;

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L151-36 à L151-41 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**Vu** la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, concernant la suppression de l'enquête publique, dès lors qu'aucune participation financière n'est demandée aux personnes intéressées et qu'il n'est pas procédé à des expropriations ;

**Vu** décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2005-115 du 7 février 2005 portant application des articles L211-7 et L213-10 du code de l'environnement et de l'article L151-37-1 du code rural, relatif aux servitudes de libre passage ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

**Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne en vigueur ;

**Vu** le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne en vigueur ;

**Vu** le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Charente en vigueur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure porté par le SIAH de la Bonnieure et autorisant le SIAH du bassin de la Bonnieure à réaliser des travaux de recharge granulométrique dans la Bonnieure ;

**Vu** le courrier de demande de prolongation de la déclaration d'intérêt général déposé par le Syndicat d'Aménagement des Rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) en date du 27 juillet 2022 ;

**Vu** le projet d'arrêté préfectoral porté à la connaissance du demandeur en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans le cadre de la procédure contradictoire, et sa réponse en date du XXX ;

**Considérant** que l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure porté par le SIAH de la Bonnieure et autorisant le SIAH du bassin de la Bonnieure à réaliser des travaux de recharge granulométrique dans la Bonnieure, a été délivré pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 12 octobre 2022 ;

**Considérant** le caractère renouvelable des plans de gestion prévu par l'article L215-15 du code de l'environnement ;

**Considérant** qu'un programme pluriannuel de gestion des bassins du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure est en cours d'élaboration ;

**Considérant** que le SyBTB souhaite poursuivre sa dynamique de restauration du bassin de la Bonnieure en 2023, dans l'attente d'un nouveau programme pluriannuel de gestion en cours d'élaboration ;

**Considérant** que le projet s'inscrit pleinement dans l'objectif fixé à l'échelle de la masse d'eau en termes d'atteinte des objectifs de bon état écologique imposés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 ;

**Considérant** que la mise en œuvre des moyens envisagés par le pétitionnaire et les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau portée par l'article L211-1 du code de l'environnement ;

**Considérant** que le projet est compatible avec les objectifs du SDAGE Adour-Garonne, du PGRI Adour-Garonne et du SAGE Charente en vigueur ;

**Considérant** que le projet, compte tenu de sa localisation, de sa nature et son importance ainsi que des modalités de sa réalisation, ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 ;

**Considérant** que les travaux n'entraînent aucune expropriation et que le bénéficiaire ne prévoit pas de demander de participation financière aux personnes intéressées ;

**Considérant** que les travaux d'aménagement envisagés présentent un caractère d'intérêt général ;

**Considérant** que les dangers ou inconvénients temporaires des travaux peuvent être prévenus par des mesures spécifiques de nature à protéger l'environnement ;

**Considérant** qu'en conséquence une prolongation du programme pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure 2017-2022 peut être accordée ;

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires :

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'arrêté

Le Syndicat d'Aménagement des Rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) est autorisé à poursuivre les travaux de restauration de cours d'eau dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure. Le bénéficiaire est tenu de respecter les prescriptions mentionnées dans l'arrêté précité.

### Secteurs géographiques concernés par les travaux de restauration hydromorphologique :

- Cours d'eau : la Bonnieure, le ruisseau de Roche
- Communes : Terres-de-Haute-Charente, Cherves-Châtelars, Suaux, Vitrac-Saint-Vincent, Chasseneuil-sur-Bonnieure

Une carte de localisation des travaux est annexée au présent arrêté, incluant les numéros des parcelles cadastrales et noms de propriétaires riverains concernés.

### Article 2 : Prolongation

La durée de validité de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

### Article 3 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### Article 4 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

### Article 5 : Retrait de l'autorisation

En cas d'atteinte aux intérêts mentionnés aux articles L110-1 et L211-1 du code de l'environnement, et en particulier dans les cas prévus à l'article L.214-4 du même code, la préfète pourra procéder au retrait de l'autorisation.

### Article 6 : Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairies de Terres-de-Haute-Charente, Cherves-Châtelars, Suaux, Vitrac-Saint-Vincent et Chasseneuil-sur-Bonnieure pendant une durée minimum d'un (1) mois. Il sera également affiché sur le site Internet des services de l'État en Charente pendant une période d'au moins six mois.

Une copie du présent arrêté est également transmise pour information à l'office français pour la biodiversité, à la fédération de Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, à Charente Eaux, à l'agence de l'eau Adour-Garonne, à la commission locale de l'eau du SAGE Charente et à l'établissement public territorial du bassin de la Charente.

## Article 7 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'écologie ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérécourse citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 8 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Charente, le directeur départemental des territoires de la Charente, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, les maires de Terres-de-Haute-Charente, Cherves-Châtelars, Suaux, Vitrac-Saint-Vincent et Chasseneuil-sur-Bonnieure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au SyBTB et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 27 SEP. 2022

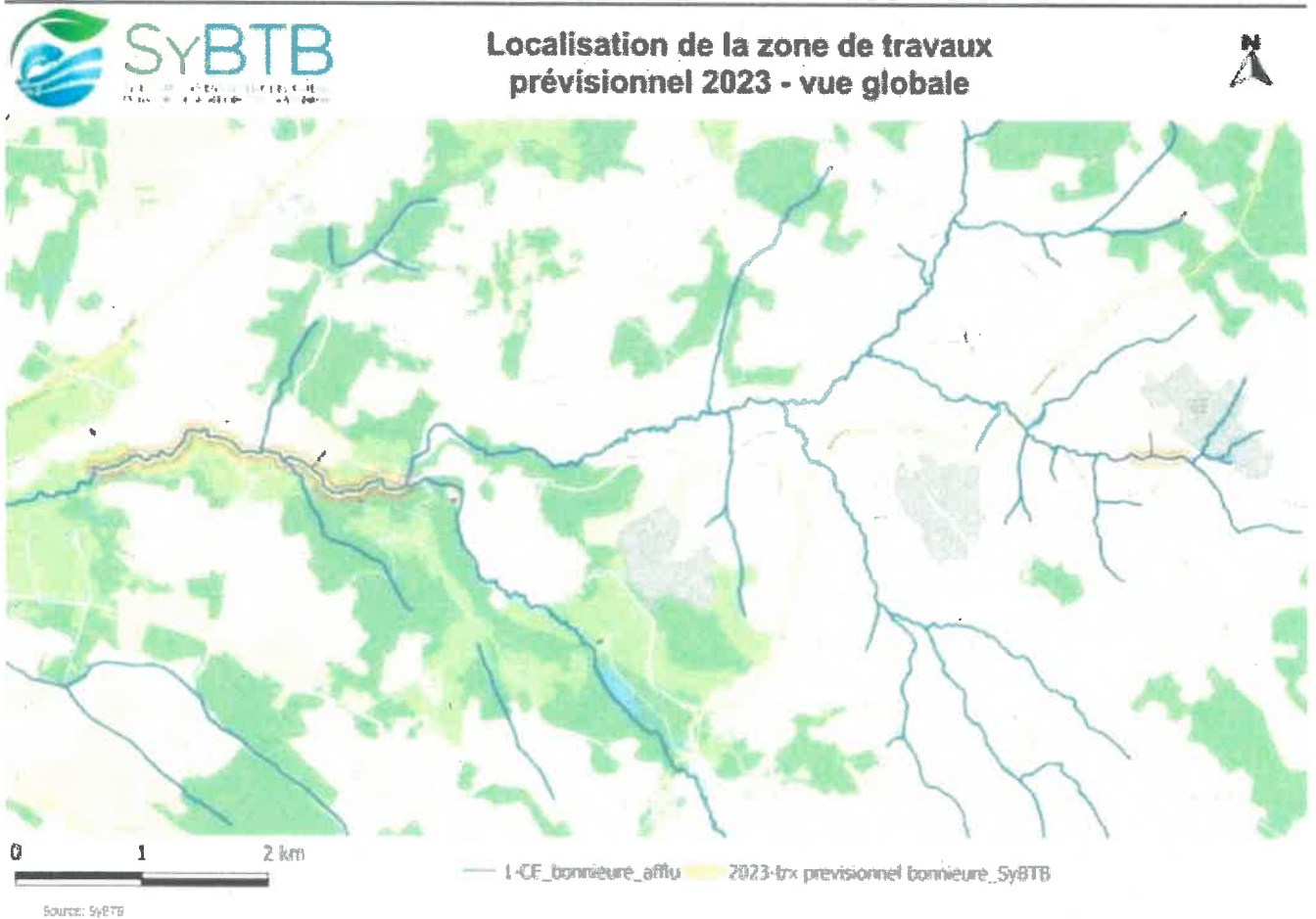
La préfète,



Martine CLAVEL

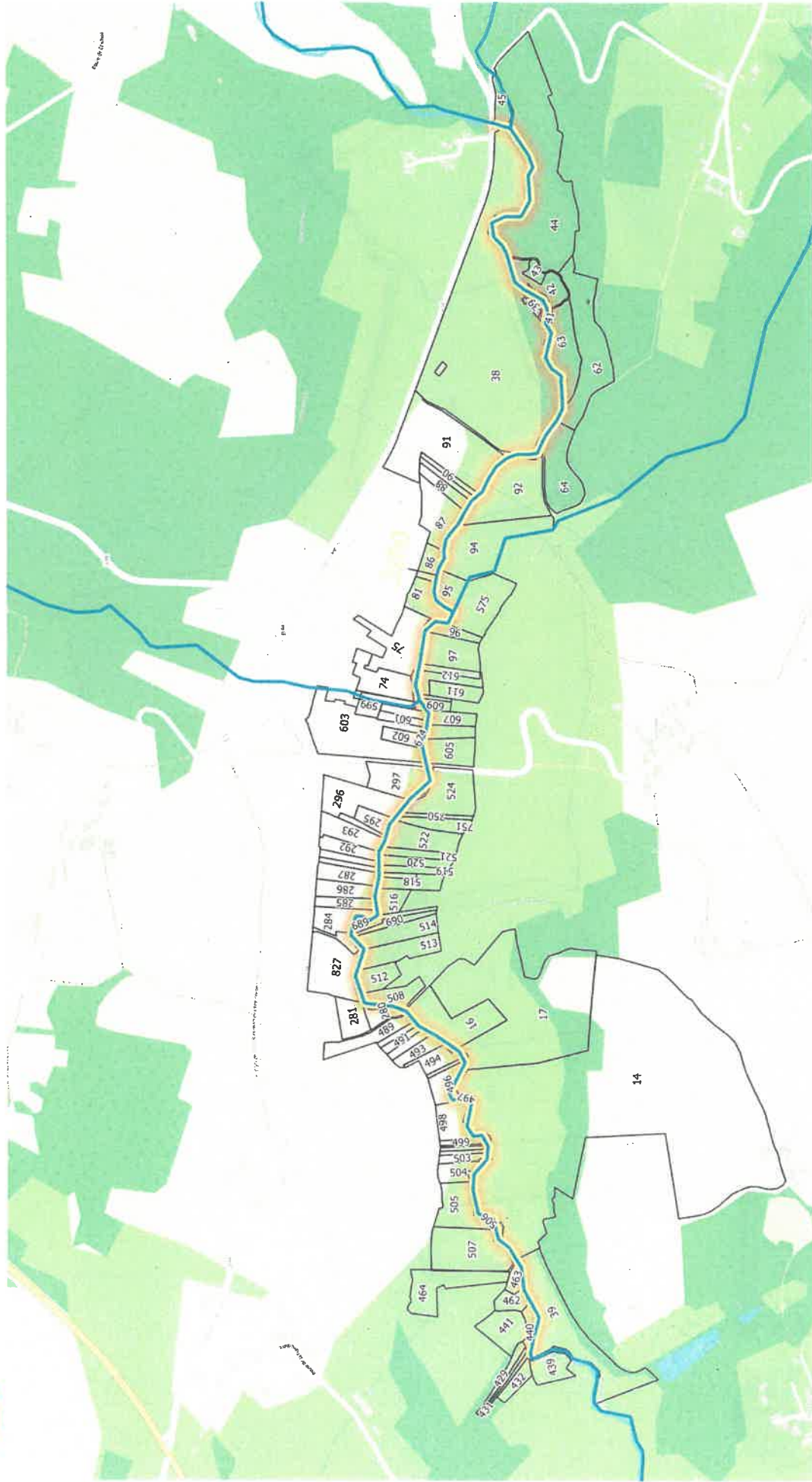
Annexe à l'arrêté portant prolongation de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure : carte de localisation, numéros des parcelles cadastrales et noms de propriétaires riverains concernés par les travaux.

Communes concernées : Terres-de-Haute-Charente, Cherves-Châtelars, Suaux, Vitrac-Saint-Vincent, Chasseneuil-sur-Bonnieure





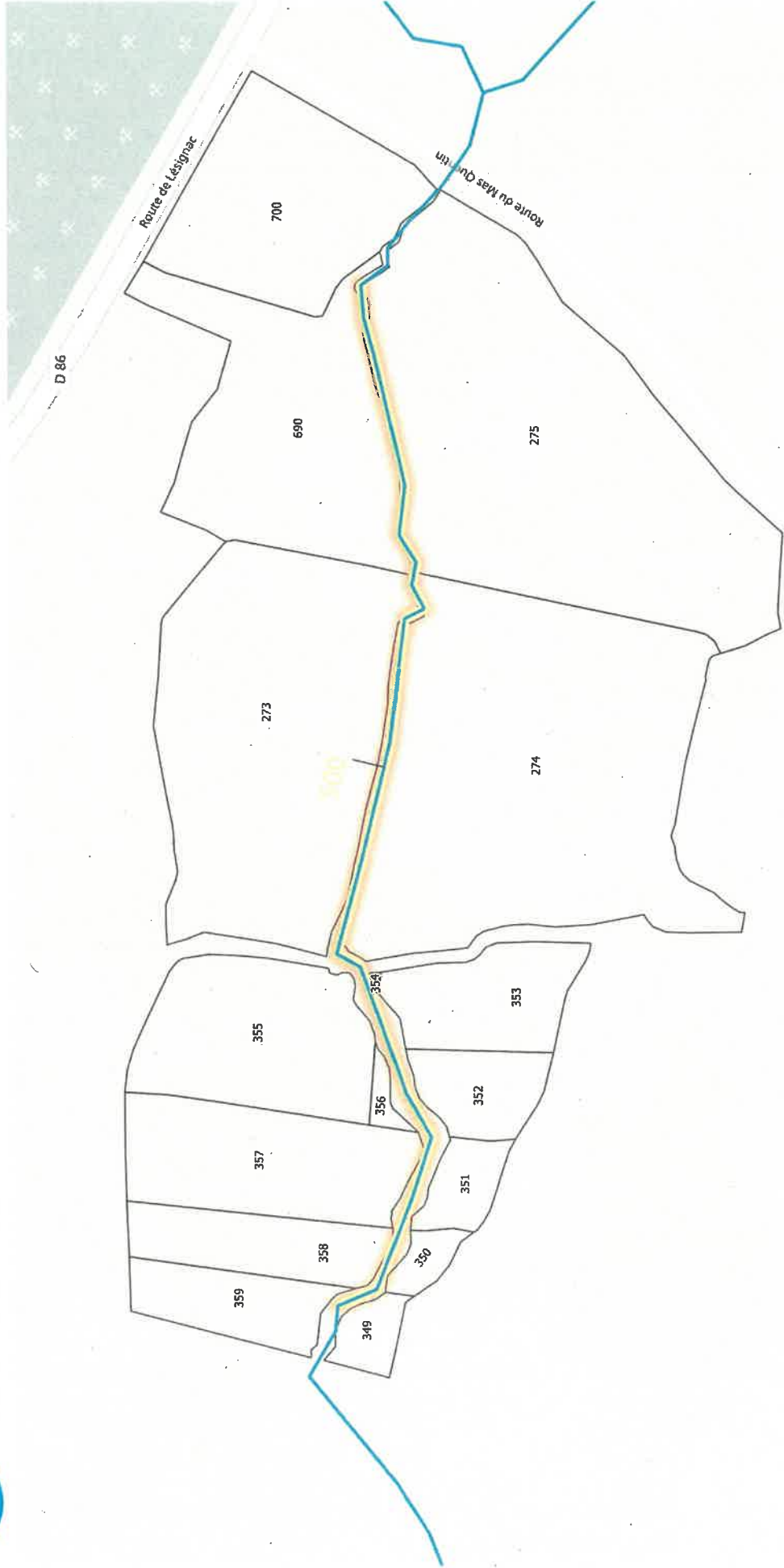
# Cadastrres de la tranche 2023



— 1-CE\_bonnieure\_afflu □ 2023-N° des parcelles

0 0,3 0,6 km

# Cadastrres de la tranche 2023-v1



Quenlin



— 1-CE\_bonnieure\_afflu\_2023-N° des parcelles — 2023-lineaire de travaux



N° parcelle	commune	adresse lieu-dit	nom du propriétaire
429	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME DOR/MAURICETTE DANIELE
430	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME DOR/MAURICETTE DANIELE
431	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME DOR/MAURICETTE DANIELE
432	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME DOR/MAURICETTE DANIELE
439	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME DOR/MAURICETTE DANIELE
440	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME BUSSARD/ODETTE SUZANNE
441	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME PRAUD/MONIQUE SIMONE ALINE YVONNE
462	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	M JABOUILLE/BRUNO PATRICK
463	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	M LANAUD/FLORIAN LOUIS EDMOND
464	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	PRAIRIE DE CHEZ BOINE	MME PRAUD/MONIQUE SIMONE ALINE YVONNE
38	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
39	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
40	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
41	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
42	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
43	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
44	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
45	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
62	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
63	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	MME SANSON/LIVIA PAULE
64	CHERVES-CHATELARS	MOULIN DE CHEZ BONNAUD	M CAILLAUD/OLIVIER JEAN BAPTISTE MICHEL
73	CHERVES-CHATELARS	LE PONTAROU	MME SAUMON/CLAUDETTE
74	CHERVES-CHATELARS	LE PONTAROU	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
75	CHERVES-CHATELARS	LE PONTAROU	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
81	CHERVES-CHATELARS	LE PONTAROU	MME ROULAUD/NICOLE ANNIE
86	CHERVES-CHATELARS	LES LONGES ARETES	M DELAGE/SEBASTIEN YOAN
87	CHERVES-CHATELARS	LES LONGES ARETES	MME SANSON/LIVIA PAULE
88	CHERVES-CHATELARS	LES LONGES ARETES	MME SANSON/LIVIA PAULE
89	CHERVES-CHATELARS	LES LONGES ARETES	M ROUX DE REILHAC/LOUIS JEAN-MARIE
90	CHERVES-CHATELARS	LES LONGES ARETES	M ROUX DE REILHAC/LOUIS JEAN-MARIE
91	CHERVES-CHATELARS	LES LONGES ARETES	MME SANSON/LIVIA PAULE
92	CHERVES-CHATELARS	LES PRES PORCHERS	MME SANSON/LIVIA PAULE
94	CHERVES-CHATELARS	LES PRES PORCHERS	MME ROCHE/MARIKA THERESE
95	CHERVES-CHATELARS	LES PRES PORCHERS	MME MENUT/ISABELLE DANIELLE JACQUELINE
96	CHERVES-CHATELARS	LES PRES PORCHERS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
97	CHERVES-CHATELARS	LES PRES PORCHERS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
575	CHERVES-CHATELARS	LES PRES PORCHERS	M EPARDEAU/FRANCIS ANDRE MARCEL
280	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	M ROUX/GERARD
281	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BESSE/NOELIE - M DUBREUIL/CLAUDE DESIRE
284	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME ROCHE/MARIE SIMONE
285	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
286	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
287	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
288	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
290	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
292	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
293	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BESSE/NOELIE - M DUBREUIL/CLAUDE DESIRE
294	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
295	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME BRAQUET/MARCELLE ANDREE
296	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	M LANAUD/FLORIAN LOUIS EDMOND
297	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	MME SAUMON/HELENE - M EPARDEAU/ANDRE
489	SUAUX	LES FONDS	M ROUX/GERARD
490	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME PARAUD/MARIE LOUISE
491	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	M VIGNERON/HENRI LOUIS GUSTAVE JAKY

492	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME VILLETTE/CATHERINE ISABELLE
493	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	M GADLOUX/JEAN-MARIE ARMAND
494	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
495	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
496	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
497	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	M JABOUILLE/BRUNO PATRICK
498	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	M JABOUILLE/BRUNO PATRICK
499	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
500	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	M JABOUILLE/BRUNO PATRICK
501	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
502	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	M ROUGIER/TIERRY PIERRE
503	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME PARAUD/MARIE LOUISE
504	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
505	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
506	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	MME ROCHE/MARIE SIMONE
507	SUAUX	LES PRES DU MOULIN	M JABOUILLE/BRUNO PATRICK
508	SUAUX	LES GRANDS PRES	M LASSOUTIERE/JEAN-PIERRE
512	SUAUX	LES GRANDS PRES	M LASSOUTIERE/JEAN-PIERRE
513	SUAUX	LES GRANDS PRES	M LASSOUTIERE/JEAN-PIERRE
514	SUAUX	LES GRANDS PRES	M TARDIEU/PASCAL XAVIER
516	SUAUX	LES GRANDS PRES	M TARDIEU/PASCAL XAVIER
517	SUAUX	LES GRANDS PRES	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
518	SUAUX	LES GRANDS PRES	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
519	SUAUX	LES GRANDS PRES	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
520	SUAUX	LES GRANDS PRES	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
521	SUAUX	LES GRANDS PRES	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
522	SUAUX	LES GRANDS PRES	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
524	SUAUX	LES GRANDS PRES	MME BESSE/NOELIE - M DUBREUIL/CLAUDE DESIRE
599	SUAUX	LE GRAND PRE DU PONTAREAU	PROPRIETAIRES DU BND 375 E0599
600	SUAUX	LE GRAND PRE DU PONTAREAU	MME SAUMON/CLAUDETTE
601	SUAUX	LE GRAND PRE DU PONTAREAU	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
602	SUAUX	LE GRAND PRE DU PONTAREAU	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
603	SUAUX	LE GRAND PRE DU PONTAREAU	MME HERAUD/SIMONE HUGUETTE -M TERRADE/RAYMOND JEAN EUGENE
604	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DUCOURTIEUX/JEAN-JACQUES
605	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DUCOURTIEUX/JEAN-JACQUES
606	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
607	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
609	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
610	SUAUX	LES PRES POURCHIS	MME SAUMON/CLAUDETTE
611	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
612	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
673	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M BOUYAT/JEAN-FRANCOIS MICHEL
674	SUAUX	LES PRES POURCHIS	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
689	SUAUX	LES GRANDS PRES	M TARDIEU/PASCAL XAVIER
690	SUAUX	LES GRANDS PRES	M TARDIEU/PASCAL XAVIER
750	SUAUX	LES GRANDS PRES	M DUBREUIL/CLAUDE DESIRE
751	SUAUX	LES GRANDS PRES	M DERASSAT/JEAN-FRANCOIS
827	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	M DUBREUIL/CLAUDE DESIRE
828	SUAUX	LES PRES DE BONNIEURE	SYNDICAT INTERCOM ALIMENTATION EAU POTABLE REGION ST CLAU
39	VITRAC-SAINT-VINCENT	CEZAC	MME LASSOUTIERE/ANNE-MARIE PIERRETTE - M POUGEARD/DOMINIQUE MICHEL ANDRE
14	VITRAC-SAINT-VINCENT	COGULET	M TARDIEU/PASCAL XAVIER
15	VITRAC-SAINT-VINCENT	COGULET	M FERRAND/JEAN JACQUES EUGENE
16	VITRAC-SAINT-VINCENT	LA BONNIEURE	MME ROCHE/MARIE SIMONE
17	VITRAC-SAINT-VINCENT	LA BONNIEURE	M LASSOUTIERE/JEAN-PIERRE

N°parcelle	commune	adresse lieu-dit	nom du propriétaire
273	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LE GRAND PRE - GENOUILLAC	MME DUFOUR/NATHALIE SYLVIE - M FAURE/PATRICE SERGE - Propriétaire
274	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LE GRAND PRE - GENOUILLAC	M FAURE/PATRICE SERGE
275	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LE GRAND PRE - GENOUILLAC	M LANDREVIE/FRANCIS ROLAND
349	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	MME DESLIAS/JANINE MICHELLE
350	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	MME MARCHAND/CORINNE - M MARCHAND/DANIEL - MME MARCHAND/CHRISTIANE YVONNE
351	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	M FAURE/PATRICE SERGE
352	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	M FAURE/PATRICE SERGE
353	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	M FAURE/PATRICE SERGE
354	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	MME DUCREUX/THERESE MARIE MAURICETTE BERTHE- M GRANET/GERARD
355	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	MME DUCREUX/THERESE MARIE MAURICETTE BERTHE- M GRANET/GERARD
356	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	M FAURE/PATRICE SERGE
357	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	M FAURE/PATRICE SERGE
358	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	MME MARCHAND/CORINNE - M MARCHAND/JEAN-PIERRE - M MARCHAND/DANIEL - MME MARCHAND/CHRISTIANE YVONNE
359	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LES PRES DE LA VERGNEE	MME DESLIAS/JANINE MICHELLE
690	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LE GRAND PRE - GENOUILLAC	M LANDREVIE/FRANCIS ROLAND - MME FAURY/YVETTE LEONA
700	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	LE GRAND PRE - GENOUILLAC	MME DUFOUR/NATHALIE SYLVI - M FAURE/PATRICE SERG

